



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2020-11-10-17

Séance du vendredi 13 novembre
2020

SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS OU ORGANISMES RELEVANT DE LA POLITIQUE SOLIDARITE, FAMILLE ET LOGEMENT ET DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, M. VOGT.

EXCUSEES AVEC PROCURATION :

Mme ORLANDI donne procuration à M. WITH, Président du Conseil départemental.
Mme MARTIN donne procuration à M. MULLER Lucien.
Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.

ABSENT :

M. TRIMAILLE.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Département en matière de prévention et prise en charge des situations de fragilité, de développement social, d'accueil des jeunes enfants et d'autonomie des personnes,
- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,
- VU les délibérations du Conseil départemental du Haut-Rhin n° CD-2019-6-4-1 et n° CD 2018-6-10-2 du 14 décembre 2019 portant sur la Politique de la solidarité,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2020-5-12-3 du 28 août 2020 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

- VU la décision de la Présidente du Conseil départemental n° PCD-2020-01 du 12 mai 2020 portant attribution de subventions aux associations,
- VU le règlement financier du Département du Haut-Rhin,
- VU l'avis favorable de la 10^{ème} Commission Solidarité et Autonomie du 6 novembre 2020,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde, dans le cadre de l'action sociale, une subvention de fonctionnement pour un montant de 20 000 € à l'association CARITAS ALSACE, tel que figurant dans le tableau figurant en annexe 1 à la présente délibération, sous réserve de la signature préalable de la convention afférent,
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention particulière avec l'association CARITAS ALSACE, jointe en annexe à la présente délibération,
- Précise que la subvention fera l'objet d'un versement unique,
- Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur la ligne budgétaire prévue au budget 2020 sur le Programme I731, Chapitre 65, Fonction 50 Nature 6574,
- Décide à l'unanimité de ne pas désigner au scrutin secret les représentants du Département du Haut-Rhin appelés à siéger au Centre Socio Culturel de Thann et à l'ODAS,
- Désigne M. Pascal FERRARI pour représenter le Département à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration du Centre Socio Culturel de Thann en qualité de titulaire, conformément aux statuts de ce dernier,
- Désigne Mme Fatima JENN pour représenter le Département à l'Assemblée Générale de l'ODAS en qualité de titulaire, conformément aux statuts de ce dernier.

LE PRESIDENT
Remy WITH

Adopté à l'unanimité